

HYDRO-EXPLOITATIONS

Société Anonyme au capital de 1.968.000 €
Siège social : C/O société OPPORTUNITES - 9 avenue Bugeaud - 75116 PARIS
R.C.S. Paris n° 775.554.595

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2019

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Il vous sera également demandé de ratifier la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 12 juillet 2018, des nouveaux administrateurs, Président et Directeur Général de la Société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

CENTRALES	Production 2018 (MWh)	Production 2017 (MWh)	Ecart %	Ventes HT 2018 (en K€) *	Ventes HT 2017 (en K€)	Ecart %
LABASTIDETTE	4 466	4 257	+5 %	384	364	+6%
MONDAVEZAN	3 095	3 038	+2%	289	281	+3 %
CAMPAGNE	1 972	915	+116 %	205	94	+118%
CLAIRAC	5 675	5 212	+9 %	391	436	-4 %
TOUZAC	5 623	5 593	+1 %	387	394	-2 %
REBOUC	1 454	1 110	31%	154	136	+13%
SAINT AVENTIN	6 602	3 311	+99 %	492	255	+93 %
TOTAL	28 887	23 437	+23%	2 302	1 961	+17%

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

1. AU COURS DE L'EXERCICE

Le tableau ci-dessus fait état de la production par centrale, traduite en termes de ventes. Les informations fournies ci-après indiquent le chiffre d'affaires par centrale incluant, le cas échéant, les régularisations opérées par EDF au cinquième anniversaire du contrat (EDF Obligation d'Achat calcule le taux réel au regard d'une valeur établie par le producteur au moment de la rédaction du contrat

H07 et une régularisation est effectuée si la valeur de la nouvelle majoration diffère de celle appliquée durant les cinq premières années du contrat).

Au cours de l'exercice écoulé, les principaux événements sont les suivants :

LABASTIDETTE

Le chiffre d'affaires de 384.000 euros contre 364.000 euros en 2017, pour une production de 4.466 MWH contre 4.257 MWH en 2017, confirme la stabilité de la centrale. Positionnée sur le canal de Saint MARTORY, cette unité bénéficie d'un débit quasi constant.

Le devenir et le renouvellement de la concession, arrivée à terme en décembre 2014, est toujours suivi et reste en attente d'une décision de l'Administration.

MONDAVEZAN

Le chiffre d'affaires s'est établi à 289.000 euros, du même montant que l'exercice précédent, pour une production de 3.095 MWH contre 3.038 MWH en 2017. Comme Labastidette les trois unités de cette centrale turbinent les eaux du canal de Saint Martory et profitent d'une stabilité de potentiel hydrologique. La fin de la convention de concession au 31 décembre 2019 soulève questionnements et incertitudes quant au renouvellement du droit d'exploitation au profit d'HYDRO-EXPLOITATIONS. RESEAU 31 et HYDRO EXPLOITATIONS ont signé une convention qui a pris fin le 21 mai 2019.

CAMPAGNE SUR AUDE

Le chiffre d'affaires s'est établi à 205.000 euros contre 123.000 euros en 2017, pour une production de 1 972 MWH contre 915 MWH en 2017. La pluviométrie 2018 a permis de confirmer la légitimité des investissements travaux HO7.

CLAIRAC

Le chiffre d'affaires s'établit à 391.000 euros contre 406 K€ en 2018, pour une production de 5.675 MWH contre 5 212 MWH en 2017.

La meilleure disponibilité des groupes de turbinage accompagné d'un suivi plus intense ont permis d'améliorer les chiffres de production sur cet exercice. Cependant, une répartition de la production différente dans le temps (Tarifs été/hiver) par rapport à l'exercice précédent pénalise le montant valeur absolue du chiffre d'affaires.

Le litige relatif au sinistre du groupe 1 est sorti de procédure. L'issue est effective depuis mai 2019 avec une indemnisation du préjudice subi au niveau de la perte d'exploitation de 220.000 euros. Les travaux de mise en conformité relatifs à la continuité et au transit écologique restent en attente de validation des services compétents. Les travaux d'un coût estimé à 725.000 euros subventionnables à hauteur de 60 %, sont décalés en 2020.

TOUZAC

Le chiffre d'affaires s'établit à 387.000 euros contre 396.000 euros en 2017, pour une production de 5.623 MWH contre 5.593 MWH en 2017.

Le dossier concernant les obligations de mise en conformité du transit écologique est toujours en cours. Les travaux d'un montant estimé à 965.000 euros avec une subvention associée de 60 % sont prévus en 2020 mais restent soumis aux hypothèses administratives de la suite de l'exploitation.

Le droit de concession est arrivé à terme au 31 décembre 2016. L'exploitation se poursuit conformément au texte de l'ordonnance du 28 avril 2016 qui a introduit la notion de délais glissants de trois ans afin de maintenir le titre administratif et définir les modalités des fins de concession. Des discussions avec l'administration sont en cours afin de définir des hypothèses de poursuites d'exploitation.

REBOUC

Le chiffre d'affaires s'établit à 154.000 euros contre 136.000 euros en 2017, pour une production de 1.110 MWH contre 1.384 MWH en 2017.

La forte hydrologie de la période explique une amélioration du niveau de production. Soumise à une typologie capricieuse, la production de cette période reste en deçà des moyennes.

Les travaux de mise en conformité et de gestion du transit sédimentaire sont à l'étude et devraient être réalisés en 2020. L'investissement de près de 400.000 euros serait subventionné à hauteur de 60%.

SAINT AVENTIN

Le chiffre d'affaires s'établit à 492.000 euros contre 255.000 euros en 2017, pour une production exceptionnelle liée à la pluviométrie et aux activités fluctuantes des ouvrages amont de 6.602 MWH contre 3.311 MWH en 2017.

La demande de renouvellement de l'autorisation préfectorale qui a expiré en février 2017 est en cours d'instruction. Des travaux de mise en conformité de la prise d'eau y seront attachés ainsi que la demande de révision à la baisse du débit réservé. Nous n'avons aucune inquiétude sur la poursuite de l'activité.

RESULTAT FISCAL DU GROUPE

Depuis le 1^{er} janvier 2012, notre Société intègre fiscalement ses trois filiales : SOCIETE D'ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE (SEGG), CERBERE et SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE SAINT AVENTIN.

2. DEPUIS LA CLÔTURE

La pluviométrie est défavorable à notre activité depuis le début de l'exercice 2019 de l'ordre de -19% par rapport à 2018.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

La production des centrales du groupe devrait être en baisse compte tenu de la faible activité relevée depuis le début de l'exercice en cours.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

PRISE DE CONTROLE

Notre Société n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La SA HYDRO-EXPLOITATIONS détient à 100 % les sociétés suivantes :

- la SARL S.E.G.G. (SOCIETE D'ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE) ;
- la SARL CERBERE ;
- la SARL SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT-AVENTIN.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

ACTIONNARIAT DES SALARIES

S'agissant de l'actionnariat salarié, nous précisons, conformément à l'article L 225-102 du code de commerce, qu'aucun salarié ne participe directement ou dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale au capital de la société.

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L. 225-129-6 du code de commerce, le conseil d'administration doit soumettre tous les trois ans aux actionnaires de la société réunis en assemblée générale extraordinaire un projet de résolution tendant à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions déterminées par les dispositions de l'article précité.

Les actionnaires ont déjà eu à se prononcer sur une résolution ayant cet objet, et dernièrement lors de l'assemblée générale du 18 juin 2018.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Le contrat de la concession de MONDAVEZAN arrive à terme le 31 décembre 2019. Compte tenu des valeurs nettes comptables restant à cette date, il a été décidé de pratiquer à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2013 des amortissements de caducité sur les biens de retour non-inscrits au registre.

De même, la centrale de LABASTIDETTE est arrivée en fin de concession au 31 décembre 2014. Cependant, la direction a estimé, après entretien avec la DREAL, que le transfert de la concession ne se fera pas avant l'écoulement d'un délai de quatre ans au-delà de la date de fin de concession.

Des amortissements de caducité ont donc également été constatés à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur les biens de retour non-inscrits, qui ne seront pas totalement amortis.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 POUR HYDRO-EXPLOITATIONS

Pour la Société mère HYDRO-EXPLOITATIONS, le résultat net comptable traduit une perte de 21.526 euros contre une perte de 15.901 euros pour l'exercice précédent.

Nous allons maintenant présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- le chiffre d'affaires s'est élevé à 952.775 euros (contre 855.916 euros au titre de l'exercice précédent), soit une hausse d'environ 10 % ;
- le total des produits d'exploitation s'élève à 954.821 euros (contre 865.914 euros au titre de l'exercice précédent), soit une hausse d'environ 10 % ;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont dans le même temps élevées à 1.014.891 euros (contre 884.906 euros au titre de l'exercice précédent), soit une hausse d'environ 15 %.

Le résultat d'exploitation ressort déficitaire de (60.069) euros (contre un déficit de (18.992) euros au titre de l'exercice précédent).

Après un résultat financier déficitaire de (29.779) euros provenant essentiellement des intérêts sur emprunts, en l'absence de distribution de dividendes par nos filiales (contre un résultat déficitaire de (35.179) euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort déficitaire de (89.849) euros (contre un déficit de (54.171) euros pour l'exercice précédent).

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel bénéficiaire de 26.133 euros et après un crédit d'impôt de 42.190 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette comptable de (21.526) euros (contre une perte de (15.901) euros au titre de l'exercice précédent).

RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DES FILIALES D'HYDRO-EXPLOITATIONS – COMPTES CONSOLIDES

Il est précisé que le périmètre de consolidation du groupe HYDRO-EXPLOITATIONS comprend, outre la société mère, les sociétés S.E.G.G., CERBERE et la SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT-AVENTIN, toutes consolidées selon la méthode de consolidation de l'intégration globale eu égard au contrôle exclusif exercé par la société mère HYDRO-EXPLOITATIONS.

- Pour la SOCIETE ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE (S.E.G.G.), son exercice se solde par un bénéfice de 106.379 euros, contre un bénéfice de 59.639 euros à la précédente clôture.
- Pour la société CERBERE, l'exercice se solde par un bénéfice de 16.474 euros, contre un bénéfice de 6.016 euros au titre l'exercice précédent.
- Pour la SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT AVENTIN, l'exercice se solde par un bénéfice de 128.707 euros, contre une perte de 60.803 euros en 2017.

Après élimination des écritures intragroupe, les résultats consolidés sont reflétés dans le tableau suivant :

<i>(en k euros)</i>	H.E. conso.		H.E.		S.E.G.G.		Saint Aventin		Cerbère	
	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Chiffres d'affaires	2 302	1961	878	769	778	802	492	255	154	136
E.B.E.	1125	948	329	141	413	409	333	153	50	45
Résultat net avant écart d'acquisition	251	-8	-15	-21	106	60	145	-51	15	4
Résultat net	106	-153	-15	-21	106	60	13	183	3	-8
C.A.F.	817	635	204	212	280	262	283	113	50	47

Le résultat consolidé de l'exercice (part du groupe) ressort excédentaire de 106.997 euros, après amortissement des écarts d'acquisition pour un montant de 144.099 euros.

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice pour son montant de (21.526) euros en totalité au poste « report à nouveau ».

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Usant de la faculté offerte par l'article L 225-68 alinéa 6 du code de commerce, votre conseil d'administration vous présente dans le cadre du présent rapport de gestion son rapport sur gouvernement d'entreprise :

1. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

L'article 225-102-1 du Code de commerce dispose que le rapport de gestion doit mentionner, sauf lorsqu'elles sont des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre d'une part le directeur général, l'un des administrateurs, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, et d'autre part une société dont HYDRO-EXPLOITATIONS posséderait directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Votre conseil d'administration n'a connaissance d'aucune convention de la nature de celles visées ci-dessus intervenue entre l'une des personnes désignées par la loi et l'une ou l'autre des filiales de HYDRO-EXPLOITATIONS notamment du fait de la détention de la totalité de leur capital par la Société mère.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, nous vous communiquons les mandats ou fonctions exercés dans toute autre société durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux de la Société.

François BARTHE	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS- Président Directeur Général du conseil d'administration de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS- Gérant de la SARL CERBERE- Gérant de la SARL SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT AVENTIN- Gérant de la SARL S.E.G.G- Président de la SAS SIJU FINANCE- Président de la SAS E1GB- Gérant de SARL FORCES MOTRICES DE LA LOUE
Olivier VERNEJOL	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS- Président de la SAS LOCED- Gérant de la SOCIETE CIVILE FINANCIERE DE BAIGURRA- Administrateur de la SA EXAGON MOTOR- Gérant de la SCI DE LASTILLERES- Gérant de la SCI CAP BERNARDO- Gérant de la SCI CRISTAZ- Gérant de la SCI DE BRA.
Bertrand BOURJAC	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS- Président de la SAS BB Invest

3. DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL

Votre conseil n'est investi à ce jour d'aucune délégation de compétence et/ou de pouvoirs en cours de validité accordée par votre assemblée générale dans le domaine des augmentations du capital.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 al. 1 et D. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

**FACTURES REÇUES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE
DONT LE TERME EST ECHU**

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	16	3			2	21
Montant total des factures concernées (TTC)	91 057,60	9 228,85			5 665,25	105 951,70
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	21%	2%			1%	25%
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (contractuel ou légal – Article L441-6 ou L443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels Délais légaux					

**FACTURES EMISES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE
DONT LE TERME EST ECHU**

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	3	3				6
Montant total des	81 356,07	82 459,75				163 815,82

factures concernées (HT)						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	9%	9%				18%
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES CREANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (contractuel ou légal – Article L441-6 ou L443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels Délais légaux					

INFORMATIONS SUR LA MANIERE DONT LA SOCIETE PREND EN COMPTE LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE SON ACTIVITE

Notre Société se préoccupe considérablement de l'environnement et nos installations ne comportent pas de risques de pollution pour l'environnement.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PRETS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

En application des dispositions des articles L 511-6 et R 511-2-1-3 du code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts à des tiers au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception des flux de trésorerie intra groupe.

RATIFICATION DE LA NOMINATION PROVISoire D'ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 12 juillet 2018, a nommé à titre provisoire aux fonctions d'administrateur de la Société :

- Monsieur François BARTHE, né le 21 mars 1964 à Saint-Gaudens, domicilié 61 Quartier Las Barouos à Larcq (31), par voie de cooptation en remplacement de Monsieur Tanguy BOULLET, démissionnaire ; Monsieur François BARTHE a également été nommé Président du Conseil d'administration et Directeur-Général de la Société ;
- Monsieur Bertrand BOURJAC, né le 22 février 1977 à TOULOUSE, domicilié 5 rue Principale à Pointis de Rivière, (31), par voie de cooptation en remplacement de Monsieur Alexandre LAMY, démissionnaire ;

- Monsieur Olivier VERNEJOU, né le 17 mars 1972 à Saint-Etienne, domicilié à la Ginebre à Belmont Bretenoux (46), par voie de cooptation en remplacement de Monsieur Alain DRAEGER, démissionnaire.

Nous vous proposons de procéder à la ratification de ces nominations, pour la durée des mandats restant à courir de leurs prédécesseurs respectifs.

CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre commissaire aux comptes.

C'est ainsi que votre conseil se tient à votre disposition pour vous donner toutes précisions ou explications. Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sautle', with a horizontal line underneath.

Le Conseil d'administration

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en euros)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	1.968.000	1.968.000	1.968.000	1.968.000	1.968.000
Nombre des actions ordinaires existantes	123.000	123.000	123.000	123.000	123.000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• Par conversion d'obligations					
• Par exercice de droits de souscription					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	776.820	913.351	859.910	855.916	952.775
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	419.686	139.347	102.191	183.107	162.044
Impôts sur les bénéfices	- 19.995	0	0	- 29 442	- 42.190
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	220.409	- 8.931	- 6.942	- 15.901	- 21 526
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,57	1,13	0,83	1,49	1,32
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,79	- 0,07	- 0,056	- 0,129	- 0,175
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	4	3	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	98.243	88.687	100.923	101.145	83.939
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	43.239	39.934	43.390	43.544	35.946